

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 11 février 2020, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 1244** pour payer le coût de travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts et de recherche et correction des liens sanitaires et pluviaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1244 le 3 avril 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, sis au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 6 avril 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate
